

LES

## ÉCHOS

LA SEPTIÈME (7<sup>e</sup>) ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE LUNDI 23 AVRIL 2007.

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

♦ **MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

La présidente, madame Nicole Landry, a souhaité la bienvenue aux membres du conseil d'administration et plus particulièrement au nouveau directeur général, monsieur Michel Gravel, et l'a ensuite invité à se présenter.

♦ **INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL : CORRESPONDANCE - LETTRE DE MADAME LOUISE GAGNON-ARGUIN**

Monsieur Gilbert Grenon a fait la lecture d'une lettre de remerciement de madame Louise Gagnon-Arguin, conjointe de monsieur Gérard Arguin (premier directeur des études du Cégep de Jonquière), notamment pour la mention faite au sujet du départ de monsieur Arguin dans le rapport annuel 2005-2006 du Collège.

♦ **LETTRE DE LA DIRECTRICE DES ÉTUDES, MADAME JOANNE MUNN, ET SUITES**

Monsieur Gilbert Grenon a fait la lecture d'une lettre de la directrice des études, madame Joanne Munn, faisant part au Collège de sa décision de retourner, pour des raisons personnelles et familiales, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. Par la suite, les membres ont échangé sur le sujet.

Après les explications de monsieur Gilbert Grenon en regard du départ de la directrice des études, madame Joanne Munn, et de l'entrée en fonction du nouveau directeur général, monsieur Michel Gravel, les membres ont convenu de traiter les discussions portant sur ces points à huis clos.

**Acceptation de la démission de la directrice des études**

Ensuite, les membres ont unanimement résolu de relever madame Joanne Munn, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007, de ses responsabilités de directrice des études et ont mandaté le directeur général, monsieur Gilbert Grenon, afin de négocier avec elle les modalités de son départ.

**Nomination d'une directrice des études par intérim**

Conséquemment, les membres ont unanimement résolu de nommer madame Julie Boudreault à titre de directrice des études par intérim à compter du 2 juin 2007, et ce, jusqu'à ce que le Collège procède à la nomination d'une nouvelle directrice des études ou d'un nouveau directeur des études. Un mandat a également été donné au directeur général, monsieur Gilbert Grenon, afin d'amorcer le processus de sélection.

♦ **ENTRÉE EN FONCTION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL, MONSIEUR MICHEL GRAVEL, ET SUITES**

**Directeur général par intérim : nomination**

Considérant la nomination de monsieur Michel Gravel au poste de directeur général du Cégep de Jonquière et de son entrée en fonction prévue le 7 juin 2007, les membres ont unanimement résolu de nommer monsieur Gilbert Grenon à titre de directeur général par intérim, à compter du 26 avril, et ce, jusqu'au 6 juin 2007. La présidente, madame Nicole Landry, ainsi que le vice-président, monsieur Jacques Lemire, ont été autorisés à négocier les conditions d'engagement de monsieur Grenon.

**Effets de commerce et de banque : signatures**

Les membres ont autorisé le directeur général par intérim, monsieur Gilbert Grenon, à signer, pour et au nom du Cégep de Jonquière, à compter du 26 avril 2007, tout document relatif aux opérations bancaires.

♦ **RÉSULTATS INTÉRIMAIRES AU 31 MARS 2007**

Étant donné que certains éléments d'analyse demeuraient à compléter, le conseil d'administration a mandaté le comité exécutif afin de recevoir, le 1<sup>er</sup> mai prochain, les résultats intérimaires au 31 mars 2007. De plus, madame Nicole Landry a indiqué que le comité de vérification rencontrera également monsieur Pierre Lavoie, responsable du dossier.



◆ **LETTRE D'INTENTION ENTRE LE CÉGEP DE JONQUIÈRE ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)**

Sur recommandation du comité exécutif, les membres ont entériné la lettre d'intention entre le Cégep de Jonquière et l'UQAC, concernant la création de programmes de certificats en imagerie de synthèse qui seraient donnés en partenariat avec le Centre NAD à Montréal.

◆ **FINALE DES JEUX DU QUÉBEC EN CHARLEVOIX, ÉTÉ 2010**

Après les explications du directeur général, le conseil d'administration a appuyé la candidature des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2010, dans la région de Charlevoix.

◆ **AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET APPROBATION**

À la suite des recommandations favorables émises par la commission des études, les membres ont approuvé les plans-cadres suivants :

- ✓ Six plans-cadres de 6<sup>e</sup> session du programme de diplôme d'études collégiales en *Technologie de la mécanique du bâtiment (221.CO)*;
- ✓ Un plan-cadre de 2<sup>e</sup> session et un plan-cadre de 4<sup>e</sup> session du programme de diplôme d'études collégiales en *Gestion de commerces (410.DO)*;
- ✓ Deux plans-cadres de nouveaux cours de la *formation générale complémentaire*.

◆ **DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Les membres du conseil ont demandé l'avis de la commission des études sur :

- ✓ Les rapports d'autoévaluation des programmes : programmes d'*Intégration* (Jonquière) et *Techniques de travail social (388.A0)*;
- ✓ Un plan-cadre du programme *Intégration aux études collégiales*;
- ✓ Quatre plans-cadres de quatre cours de la *formation générale complémentaire*;
- ✓ Cinq plans-cadres du programme de diplôme d'études collégiales en *Techniques de génie mécanique (241.A0)*;
- ✓ Les modifications à la grille de cours du programme de diplôme d'études collégiales en *Techniques de travail social (388.A0)*;
- ✓ Un plan-cadre du programme d'attestation d'études collégiales en *Inspection municipale (EEE.03)*.

◆ **SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES**

Les membres du conseil d'administration ont approuvé l'attribution de neuf diplômes d'études collégiales au secteur préuniversitaire (six à Jonquière et trois en Charlevoix) et de dix-sept diplômes d'études collégiales au secteur technique (seize à Jonquière et un en Charlevoix), ainsi que de quatorze attestations d'études collégiales à Jonquière.

◆ **DIVERS**

**a. Plan des mesures d'urgence**

En réponse à une question d'un membre faisant référence aux événements malheureux survenus sur un campus aux États-Unis (Virginia Tech), monsieur Gilbert Grenon a rappelé les mesures qui sont mises en place lors de situations d'urgence et a mentionné que des actions ont été posées, dès le lendemain de la tragédie, afin de répondre aux besoins de la communauté collégiale lorsque de tels faits marquants se produisent dans l'actualité.

**b. Pandémie**

Un membre a signalé qu'une rencontre régionale a eu lieu au sujet de la pandémie de grippe aviaire et que le Cégep de Jonquière n'était pas présent. Monsieur Gilbert Grenon s'est dit surpris et a indiqué qu'il ferait les vérifications nécessaires.

**c. Motion de félicitations – Festival intercollégial de théâtre**

Monsieur Gilbert Grenon a souligné le travail exceptionnel des directions, du personnel, des élèves et de toutes les personnes qui ont contribué au succès du 21<sup>e</sup> Festival intercollégial de théâtre qui s'est déroulé du 20 au 22 avril 2007 au Cégep de Jonquière. Une motion de félicitations sera expédiée à cet effet.

**d. Motion de félicitations – Déménagement au pavillon Joseph-Angers**

Les membres ont souligné le travail prodigieux des diverses équipes du personnel ainsi que l'efficacité du déroulement de l'opération de déménagement qui a eu cours au pavillon Joseph-Angers. Il a été résolu de féliciter toutes les personnes qui y ont participé. Une motion à cet effet sera envoyée aux divers groupes impliqués.

◆ **PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine assemblée du conseil d'administration aura lieu le mercredi 23 mai 2007.

---

*Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par la présidente et le directeur des Affaires corporatives et des communications est un document officiel au sens de la Loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.*